



L'Agence d'Information sur le Logement (ADIL du Nord et du Pas-de-Calais) a pour vocation d'offrir au public **un conseil personnalisé juridique, financier ou fiscal, sur toutes les questions relatives à l'habitat**. Cette information, préventive avant tout, permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées au cas par cas. Pour ce faire, une équipe de juristes a été mise en place avec pour mission d'assurer, notamment, **le renseignement téléphonique et la réception du public** en divers lieux. Chaque consultant doit, quel que soit son problème, pouvoir être informé, écouté et orienté si nécessaire.

A travers **une convention de partenariat avec Cœur d'Ostrevent**, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais assure **4 permanences par mois, d'une demi-journée chacune, sur les communes d'Aniche, de Marchiennes, de Pecquencourt et de Somain**.

Le calendrier des permanences, pour l'année **2021**, est le suivant :

Aniche Maison des Services Publics le premier vendredi après-midi de chaque mois : 14h-16h30	Marchiennes Mairie (salle des permanences) le premier lundi matin de chaque mois : 9h-12h	Somain Bourse du travail le deuxième lundi après-midi de chaque mois : 14h-17h	Pecquencourt Mairie le troisième jeudi après-midi de chaque mois : 14h-17h
1er janvier	4 janvier	11 janvier	21 janvier
5 février	1er février	8 février	18 février
5 mars	1er mars	8 mars	18 mars
2 avril	5 avril	12 avril	15 avril
7 mai	3 mai	10 mai	21 mai
4 juin	7 juin	14 juin	17 juin
2 juillet	5 juillet	12 juillet	15 juillet
6 août	2 août	9 août	19 Aout
3 septembre	6 septembre	13 septembre	16 septembre
1er octobre	4 octobre	11 octobre	21 octobre
5 novembre	1er novembre	8 novembre	18 novembre
3 décembre	6 décembre	13 décembre	16 décembre